



Comité sylvo-cynégétique

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017

Le comité sylvo-cynégétique co-présidé par la vice-présidente du Conseil régional en charge des questions forestière, Madame Clotilde EUDIER, excusée et représentée par Monsieur Frédéric CARDON-DUBOIS, chef de service agriculture, et Monsieur Paul MENNECIER, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le 12 décembre 2017 à l'Abbaye aux Dames à Caen.

Etaient présents (les noms avec une * sont les membres titulaires désignés dans l'arrêté)

| | | | |
|----------|-----------|-----------------|---------------------------------|
| Monsieur | Paul | ALLEAUME | COFOROUEST |
| Monsieur | Vincent | BEAUVAIS * | FDC de l'Orne |
| Monsieur | Alain | BRISARD | Lieutenant de louveterie (61) |
| Monsieur | Frédéric | CARDON-DUBOIS | CR de Normandie |
| Monsieur | Thierry | CHASLES * | FDC de la Manche |
| Madame | Violette | CHEVILLOT | DDT de l'Orne |
| Monsieur | Antoine | COUKA * | ONF |
| Monsieur | Hervé | DAVIAU | ONF |
| Monsieur | Jean | de SINÇAY * | SFP de l'Eure |
| Monsieur | François | DENIS | ONCFS |
| Monsieur | José | DOMENE-GUERIN * | FDC de la Seine-Maritime |
| Monsieur | Denis | GANDIN | DDT de l'Orne |
| Monsieur | Xavier | GORGE * | SFP de la Seine-Maritime |
| Monsieur | Sylvain | HAYE | DRAAF |
| Monsieur | François | HUREL * | SFP de l'Orne |
| Monsieur | Albin | LEDUC | DRAAF |
| Monsieur | Marc | LEMARCHAND * | SFP du Calvados et de la Manche |
| Madame | Anne | MAGNE | ONF |
| Monsieur | Paul | MENNECIER * | DRAAF |
| Madame | Julia | OUALLET | CR de Normandie |
| Monsieur | Cyril | POLVE | FDC de l'Eure |
| Monsieur | Alexandre | RICARD | CRPF |
| Monsieur | Jacky | ROGER * | FDC de l'Eure |
| Madame | Geneviève | SANNER | DRAAF |

Étaient excusés :

| | | | |
|----------|--------------|-------------|------------------|
| Monsieur | Thomas | BIERO | DREAL |
| Monsieur | Marc | CAPPELAERE | ANEF |
| Madame | Clotilde | EUDIER | Conseil régional |
| Monsieur | Pierre-André | JEANNERAT * | FDC du Calvados |
| Madame | Sophie | LARDILLEUX | DREAL |
| Madame | Isabelle | PORQUET | DRAAF |

Ordre du jour :

1. Introduction et rappel des missions du comité
2. État des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique : avancées départementales et synthèse régionale
3. Partage d'expériences et propositions en vue d'un programme d'actions
4. Questions diverses

Synthèse des échanges et relevé de décision

- Il y a consensus pour faire des états des lieux cartographiques des zones à enjeu prioritaire par espèce, car les modalités de gestion cynégétique et la pression de dégâts sylvicoles sont différentes.
- Les cartes peuvent apparaître dans le PRFB mais c'est la méthodologie d'actualisation qui devra être mise en avant.
- Les participants s'accordent à travailler sur une boîte à outils mobilisables en concertation avec les CDCFS.
- Un groupe de travail (GT) régional sera constitué au printemps afin d'avancer sur ces travaux.
- La DDT de l'Orne et la DDTM de Seine Maritime ont besoin de retravailler à leur échelle pour fixer des priorités ou distinguer cerf et chevreuil .

Notes des échanges

Monsieur CARDON-DUBOIS, chef du service agriculture au Conseil régional de Normandie, accueille les participants. Il excuse Madame Clotilde EUDIER, vice-présidente du Conseil régional de Normandie en charge des questions forestières.

Monsieur MENNECIER remercie les participants de leur présence, et ouvre la séance par l'examen pour validation du compte rendu de la séance d'installation du comité sylvo-cynégétique du 23 mai 2017.

Les participants ne font part d'aucune remarque. Le compte rendu de la séance d'installation est donc validé.

Monsieur MENNECIER rappelle le rôle du comité, rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), qui élabore le programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Dans

une politique publique forestière, il est important de porter une attention particulière au sujet du renouvellement des peuplements forestiers. L'objectif du comité est de trouver des solutions pragmatiques et opérationnelles pour évaluer, atteindre et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique. C'est un sujet complexe, avec de très nombreux acteurs. Des travaux, comme le programme EquiForCe76 sont déjà en cours sur ce sujet en Normandie, et des initiatives existent dans chaque département.

Monsieur MENNECIER présente ensuite l'ordre du jour prévisionnel de la réunion. Les participants n'émettent pas de remarques sur l'ordre du jour et le premier point est abordé.

1 Introduction et rappel des missions du comité

Monsieur MENNECIER rappelle la définition de l'équilibre sylvo-cynégétique selon l'article L425-4 du Code de l'environnement : il consiste à rendre compatible la présence durable d'une faune sauvage riche et variée avec la pérennité et la rentabilité économique des activités sylvicoles. Cet équilibre n'est donc maintenu que par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers, par la combinaison de la chasse, de la régulation, de la prévention des dégâts de gibier et par la recherche de pratiques de gestion prenant en compte les objectifs de production et la présence de la faune sauvage.

L'équilibre atteint doit permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.

Monsieur MENNECIER expose les missions réglementaires du comité sylvo-cynégétique.

Les missions pérennes sont explicitées dans l'article L113-2 du Code forestier. Le comité est chargé d'évaluer les dégâts de gibier sur la forêt, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Il doit aussi adopter un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, après consultation des CDCFS et à la majorité des deux tiers de ses membres. Enfin, le comité est chargé de faire toutes propositions à la CRFB pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rendre compte de son évolution.

Madame SANNER présente ensuite les objectifs à court terme du comité, qui correspond à la contribution attendue dans l'élaboration du PRFB.

Le PRFB est un programme de politique publique forestière pour 10 ans qui prévoit la mobilisation supplémentaire de bois. Il doit contenir des actions utilisables pour maintenir un équilibre sylvo-cynégétique et permettre le renouvellement de la forêt. Un projet de plan de PRFB sera présenté le 21 décembre à la CRFB.

A terme, le PRFB devra contenir un état des lieux « V0 » correspondant à la situation initiale en début de programme, ainsi qu'une méthodologie permettant l'actualisation de cet état des lieux. En lien avec les situations décrites, une « boîte à outils » mobilisables pour des plans d'actions sera aussi intégrée.

Madame SANNER rappelle les avancées depuis l'installation du comité le 23 mai. Une réunion « groupe de travail » le 30 juin a validé le fait que l'état des lieux devait être réalisé à l'échelle départementale, et piloté par les directions départementales des territoires et de la mer (DDT(M)). Des réunions ont donc eu lieu au cours de l'automne dans les différents départements et l'on peut observer des pistes de synthèse. On peut saluer l'implication et la réactivité des DDT(M) sur ce sujet.

Il est aussi nécessaire de commencer à élaborer la boîte à outils pour l'intégrer au projet de PRFB qui sera présenté au printemps 2018. Cette boîte à outils devra être validée par le comité avant d'être présentée à la CRFB de juin 2018. Une nouvelle réunion du comité devra donc être fixée en mai.

2 Etat des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique : avancées départementales et synthèse régionale

Madame SANNER rappelle la typologie qui avait fait consensus entre les participants du groupe de travail du 30 juin :

- Zones à enjeu prioritaire (rouge): déséquilibre manifeste, populations de gibier très denses, dégâts forestiers
- Zones satisfaisantes (vert)
- Zones intermédiaires (orange): pouvant correspondre à plusieurs situations : désaccord sur l'état de l'équilibre, enjeux de renouvellement forestier fort dans le futur, ou manque de connaissance pour statuer.

Afin d'assurer une cohérence des résultats, les éléments communs de méthodologie étaient les suivants : promouvoir la concertation entre acteurs concernés (forestiers, chasseurs, experts et pouvoir publics), s'appuyer sur des dires d'experts mais aussi des indicateurs existants et éviter d'avoir uniquement des secteurs orange.

Il avait été rappelé que le diagnostic était évolutif et que l'état des lieux devait être revu périodiquement.

Madame SANNER expose les avantages et les inconvénients de l'établissement de l'état des lieux à l'échelle départementale.

On peut lister parmi les avantages une très bonne appropriation de la thématique par les DDT(M), l'existence d'outils ou de démarches déjà engagées dans les départements, une prise en compte de la typologie et une bonne concertation entre les acteurs concernés. En revanche, on observe quelques inconvénients comme des contextes locaux distincts, quelques acteurs absents aux réunions et proposant des contributions faites par écrit, intéressantes mais difficile à intégrer et enfin, une interprétation parfois différente de la typologie.

Monsieur LEDUC expose les résultats des travaux départementaux en précisant le contexte, une synthèse des analyses menées et des perspectives potentielles. Les départements sont abordés par taux de boisement croissant : Manche, Calvados, Orne, Seine-maritime et Eure. Les représentants et participants des départements concernés sont invités à prendre la parole s'ils souhaitent apporter des compléments.

Manche

Monsieur LEDUC rappelle que la réunion a eu lieu le 15 novembre. C'est un département peu forestier (5%) et très bocager où le cerf n'est pas présent, et où les chasseurs ne souhaitent pas implanter cette espèce. L'équilibre est donc globalement satisfaisant, avec un secteur rouge très ponctuel lié à la présence excessive de sangliers. Quelques secteurs sont des boisements satellites de la forêt domaniale de Cerisy et sont tributaires de la gestion pratiquée dans le Calvados. En perspective, on peut atteindre une meilleure prise en compte de l'équilibre sylvo-cynégétique dans les plans simples de gestion (PSG), le développement des enclos-exclos et une révision des découpages des unités de gestion du grand gibier dans le prochain schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). L'outil plan de chasse

chevreuil est fonctionnel (peu de recours) mais peut être amélioré en augmentant les attributions dans les surfaces bocagères.

Monsieur CHASLES exprime son accord avec la carte présentée. Il ajoute qu'en tant qu'administrateur de la SAFER de la Manche, il a connaissance d'une dynamique prochaine de boisement de terre agricole dans le bocage. Il existe des petites parcelles bocagères de fonds de vallée humide qui ne trouvent pas de repreneurs agricoles et qui seront boisées dans les années à venir. Ces jeunes boisements seront très exposés aux dégâts de chevreuil, très présent dans le bocage.

Calvados

Monsieur LEDUC rappelle le cas de la réunion départementale très récente de ce département. Le 5 décembre, soit une semaine avant la présente réunion, les participants ont eu des difficultés à s'accorder et les secteurs définis sont classés en orange : équilibre intermédiaire.

Le Calvados est un département peu boisé, aux propriétés forestières petites et morcelées avec des faciès très différents entre les contreforts du massif armoricain à l'ouest et les plaines du bassin parisien à l'est.

Le cerf n'est présent que dans une seule unité de gestion (UG) (Balleroy) où il est considéré comme patrimonial, mais la pression des populations est conséquente. 7 UG sont considérées comme à enjeu au regard de la pression exercée par le chevreuil. Une huitième unité de gestion est considérée comme particulièrement sensible. Sur ces UG, la DDTM a déjà mis en place la demande de l'apport de la preuve photographique du prélèvement.

Monsieur LEMARCHAND excuse Monsieur JEANNERAT et exprime le souhait des chasseurs d'aller vers une gestion qualitative des populations de chevreuils, avec des bracelets distincts mâles/femelles. Il insiste sur le bilan financier équilibré ou bénéficiaire, recherché par les propriétaires forestiers. Les protections contre le gibier devenant indispensables pour les plantations, elles devraient être subventionnées.

Monsieur DAVIAU rappelle qu'un groupe de travail interdépartemental (Manche - Calvados) doit être mis en place pour la gestion du cerf en forêt de Cerisy. Initialement prévu le jour de la présente réunion, il devra être élargi et convoqué le plus rapidement possible en 2018, car c'est uniquement dans ce cadre que des solutions pourront être trouvées.

Monsieur LEDUC propose d'ajouter ce groupe de travail aux outils mobilisables à court terme pour les 2 départements (Manche et Calvados).

Orne

Monsieur LEDUC précise que l'Orne a été le premier département à organiser une réunion sur la question de l'équilibre sylvo-cynégétique, le 17 octobre. C'est un département forestier (16 % de l'occupation du sol) avec de grands massifs domaniaux. Monsieur LEDUC précise que les débats n'ont porté que sur les dégâts causés le cerf, et que la problématique liée au chevreuil restait entière. 6 points spécifiques sont classés en déséquilibre rouge et 1 point en orange.

Les indicateurs de changement écologique (ICE) sont en déploiement, mais seuls les indices kilométriques (IKA) sont disponibles, et partiellement.

Madame CHEVILLOT insiste sur l'absence de représentation des enjeux liés au chevreuil sur la carte, et sur la nécessité de devoir organiser une nouvelle réunion ornaise consacrée au chevreuil.

Monsieur HUREL considère que la carte cerf est représentative des enjeux majeurs sur le département. Les cerfs sortent de plus en plus des forêts domaniales et s'installent dans les forêts privées alentour. Monsieur BEAUVAIS exprime son approbation, considérant que la principale problématique sur le département est liée au cerf, le chevreuil ne causant des dégâts que très ponctuellement.

Monsieur HUREL poursuit en expliquant que le chevreuil est plus facile à gérer que le cerf, car la sensibilité des plantations est limitée à 2-3 ans. Pour les réussir, il suffit de les réaliser sur des surfaces suffisantes (10-15 ha) et y appliquer du répulsif. Si les plantations sont trop ponctuelles (0,5 ha), elles sont trop exposées à l'abrutissement et n'ont aucune chance de réussir.

Seine-Maritime

Monsieur LEDUC présente la carte de la Seine-Maritime et rappelle le contexte du projet EquiForCe76, piloté avec l'IRSTEA, et dont la carte est un des aboutissements. Des données sylvicoles comme les potentiels des stations forestières ou les dégâts observés, et cynégétiques comme les Indicateurs de Changement Écologique ont été croisés pour faire ressortir les secteurs les plus sensibles. On constate 3 zones à enjeux cerf : en périphérie de la forêt domaniale de Lyons, en forêt de Roumare et dans le nord de la forêt d'Eawy. 2 zones sont concernées par les enjeux chevreuil, dans le secteur de la forêt d'Eawy. Il existe des zones de gestion précises du cerf (cœur de massif, zone de transition, zone d'exclusion) cartographiées dans le SDGC. Un dispositif de prise en compte des surfaces forestières en renouvellement a été mis en place.

Monsieur DOMENE-GUERIN précise que les ICE sont des outils performants, déployés depuis 15 ans à la fédération des chasseurs de Seine-Maritime, mais qui ne sont pas toujours employés par les propriétaires forestiers. Il précise qu'il n'est pas du ressort de la FDC de contraindre ces propriétaires à choisir entre les objectifs chasse et production forestière, et qu'ils doivent prendre leurs responsabilités lorsqu'il faut réguler les populations d'ongulés. Dans le département, 250 cerfs sont prélevés par an sur 100 000 ha de forêt (soit 1 cerf pour 400 ha boisés). L'objectif de la FDC est donc d'augmenter les populations de cerf, tout en diminuant les dégâts. Dans ce cadre, les zones d'exclusion posent problème.

Monsieur GORGE ajoute que lors d'une chasse récente, 16 sangliers ont été abattus en 2 heures. Il pose la question de l'observation des dégâts liés à cette espèce.

Eure

Monsieur LEDUC présente la carte de l'Eure, réalisée à partir de réunions annuelles par massif cynégétique. Un réseau d'enclos-exclos pour évaluer la pression du gibier est en place dans les forêts publiques et privées du département. Les résultats sont utilisables dans les années à venir. Les ICE sont aussi en déploiement. 3 secteurs rouge sont identifiés comme enjeu cerf : dans la périphérie de la forêt de Lyons, dans le sud du Vexin et dans le nord du massif forestier de Conches-Beaumont. L'ouest du département et la plaine de Saint-André sont des secteurs à enjeu chevreuil. Quelques points d'attention (concentration anormale d'animaux sur des petites surfaces) sont constatés au sud-est du département.

Monsieur ROGER est d'accord avec les constats exposés et souligne une bonne entente entre forestiers et chasseurs dans le département, où tous les sujets peuvent être abordés, mais souhaite souligner quelques points remarquables, notamment le poids des propriétaires privés. Il regrette l'époque où les protections étaient subventionnées, assurant la « paix entre propriétaires forestiers et chasseurs ». Il se dit favorable au plan de chasse qualitatif avec une prudence sur une conséquence indésirable, un « effet pervers » : en deuxième partie de saison de chasse, on observe parfois une prudence excessive de la part des chasseurs à tirer un animal de peur qu'il ne corresponde pas à la catégorie. Le qualitatif peut donc être un frein à la

réalisation à 100 % du plan de chasse. Il insiste sur la nécessité de trouver une cohérence régionale.

Synthèse régionale

Monsieur LEDUC présente un projet de synthèse régionale sous la forme d'une carte constituée d'un accollement des différentes cartes départementales. Il insiste sur le caractère provisoire et non abouti de cette carte, les méthodologies employées par les départements n'étant pas les mêmes.

Monsieur HUREL exprime sa crainte de voir une telle carte « situation instantanée » inscrite dans un programme pour 10 ans et souhaite qu'elle ne soit pas intégrée dans le PRFB, ou seulement dans les annexes.

Monsieur MENNECIER rappelle l'importance de la méthode d'actualisation et de la simple valeur de photographie instantanée et dûment datée de la carte présentée.

Madame SANNER précise que les moyens d'actualisation seront inscrits avec autant voire davantage de poids dans le PRFB que l'état des lieux initial.

Monsieur ALLEAUME s'exprime en faveur d'une distinction de carte entre le chevreuil et le cerf. Monsieur DOMENE GUERIN précise l'évolution des résultats du programme EquiForCe76 et la nécessité d'avoir 2 cartes distinctes. Monsieur BRISARD considère qu'il est incontournable de distinguer l'état des lieux des dégâts de cerf et de chevreuil à 2 titres : les nuisances et dégâts forestiers d'une part, et les plans de chasse séparés d'autre part.

Monsieur COUKA est favorable à 2 cartes séparées avec une orientation « objectif ». Il insiste aussi sur la terminologie employée qui n'est pas très explicite et propose le terme de « points rouges » en analogie des « points noirs » utilisés pour le sanglier.

Monsieur CHASLES précise qu'il est inutile de garder le point rouge de la Manche concernant les espèces chevreuil et sanglier. Il exprime aussi son désaccord avec la légende et rappelle l'enjeu patrimonial du cerf en forêt de Cerisy.

Monsieur COUKA questionne l'intérêt d'avoir une couleur verte.

Madame SANNER précise que la couleur verte est simplement indicatrice de succès : il faut aller voir comment la gestion des populations et l'évaluation des dégâts est pratiquée dans ces secteurs.

Monsieur DAVIAU précise que le taux de réalisation est un indicateur indispensable, et qu'il doit être élevé. Il est illusoire d'augmenter les plans de chasse si ceux-ci ne sont pas réalisés.

Monsieur GORGE apprécie que la carte apporte une vision globale au niveau régional. Il constate l'augmentation importante des populations de chevreuil dans la Manche (4 000%) en 15 ans.

Monsieur CHASLES précise que la gestion du chevreuil va évoluer, avec notamment de plus petites unités de gestion (environ une quinzaine dans le département) et une meilleure prise en compte des surfaces bocagères dans les attributions individuelles des territoires de chasse.

Monsieur GORGE explique qu'il faut superposer la carte avec une carte de la politique forestière de reboisement afin de mettre en relief les projets de renouvellement qui seront sensibles.

Monsieur DOMENE-GUERIN précise que ce point a été pris en compte dans la démarche EquiForCe76.

Monsieur HAYE précise que si les cartes vont être séparées, il sera nécessaire de définir un seuil d'acceptabilité des dégâts de chevreuil afin d'appliquer la typologie.

Monsieur LEMARCHAND précise que cela dépend des aides qui seront accordées à la protection des plans...

M. GORGE rappelle que les négociations autour de l'équilibre sylvo-cynégétique visent à permettre une régénération sans protection.

Monsieur HUREL précise que l'appétence des différentes essences est variable et la capacité d'accueil des stations forestières l'est aussi. Il faudra donc mettre en place des outils différents selon les contextes locaux. Il rappelle qu'en Normandie, les propriétaires restent maîtres de leur plan de chasse. C'est important de le rappeler dans les commissions.

Monsieur HAYE réitère sa question sur le seuil d'acceptabilité des dégâts de chevreuil. Madame CHEVILLOT renforce cette attente de la part de la DDT de l'Orne.

Monsieur COUKA propose de considérer un secteur en déséquilibre chevreuil si la régénération naturelle n'est pas possible, sous réserve d'une surface suffisante.

Monsieur CHASLES précise que dans la Manche, toute plantation en dehors d'un massif forestier doit être protégée, car le chevreuil est très présent dans le bocage.

Monsieur BRISARD rappelle qu'il y a toujours des possibilités d'agir ponctuellement, lorsque des concentrations d'animaux ne sont pas tolérables dans un secteur précis.

Monsieur ROGER intervient en précisant qu'un paramètre n'est pas mis en équation dans les discussions, celui du montant des loyers de chasse, qui est proportionnel à la quantité d'animaux à tirer. Il existe des territoires dans l'Eure où ces revenus dépassent les revenus d'exploitation du bois. C'est aussi une question d'acceptation du risque selon lui. Il paraît important d'établir des références de ce paramètre et de les intégrer dans nos travaux cartographiques.

Monsieur de SINÇAY précise que les propriétaires forestiers sont des gens raisonnables, et que les loyers de chasse abusifs ne sont que des situations très ponctuelles. Il reconnaît cependant que les loyers de chasse ont un poids important dans le pilotage de la gestion par les propriétaires.

Madame SANNER précise que le comité a vocation à favoriser l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique, afin de permettre le renouvellement des peuplements après les coupes.

Monsieur COUKA apporte une précision quant à l'évolution des baux de chasse en forêt domaniale, qui sont aujourd'hui soumis au secret des affaires dans de nombreux cas.

Monsieur LEDUC demande si la séparation des états des lieux cerf et chevreuil fait consensus auprès des parties prenantes et, comme c'est le cas, propose de passer au point suivant, pour exposer les outils permettant d'atteindre et de maintenir l'état des lieux sylvo-cynégétique.

3 Partage d'expériences et propositions en vue d'un programme d'actions

Monsieur LEDUC rappelle la nécessité de proposer une boîte à outils dans le PRFB, qui permettra d'élaborer des programmes d'actions dans les territoires concernés en concertation avec les CDCFS. Il est donc important de traiter, en plus de l'actualisation de l'état des lieux en 2 cartes distinctes, la construction de cette boîte à outils dans un groupe de travail au printemps suivant.

Monsieur LEDUC expose un projet de boîte à outils qui devra être amendé et remanié. On peut distinguer des outils cynégétiques (amélioration de la réalisation des plans de chasse, promotion de modes de chasse efficaces), des outils sylvicoles (harmonisation des protocoles d'observation de dégâts, encouragement à la sylviculture dynamique), des outils d'animation, de suivi et de financement (développement des ICE, financement de programmes sur territoire pilote) et des outils administratifs ou réglementaires (suppression expérimentale du plan de chasse).

Madame SANNER précise que l'indemnisation des dégâts forestiers est possible réglementairement seulement dans certains cas, impliquant les associations communales de chasse agréées (ACCA). Par conséquent, la Normandie n'est pas concernée.

Monsieur DOMENE-GUERIN précise que le plan de chasse doit être un outil plus flexible, avec une approche pragmatique en temps réel. En Seine-Maritime, le sanglier est soumis à plan de chasse pluriannuel avec des bracelets interchangeables entre territoires de chasse voisins.

Monsieur ROGER précise que le paramètre « zone de quiétude » doit aussi être pris en compte. Il faut quantifier les surfaces refuges qui sont chassables réglementairement mais non chassées dans les faits.

Monsieur BRISARD apporte une précision sur la capacité d'accueil du gibier du milieu forestier, notamment grâce à l'ouverture régulière du milieu en « zone de gagnage » qui peut parfois rentrer en contradiction avec le code forestier qui interdit le défrichement. Monsieur BRISARD témoigne aussi de certains cas complexes d'ouverture de milieu à vocation environnementale qui constituerait un défrichement et souhaite avoir des précisions.

Monsieur HAYE précise qu'un défrichement est une perte de destination forestière d'une surface. Une ouverture de milieu pour augmenter la capacité d'accueil du gibier peut évoluer naturellement, sous réserve d'une petite surface dans un massif, vers l'état boisé, et donc ne pas constituer un défrichement.

Sur l'aspect environnemental, Monsieur LEDUC précise que le défrichement à vocation écologique est une nouveauté de la loi dite « biodiversité » d'août 2016, et que les ministères concernés ne se sont pas encore accordés quant à l'arrêté d'application de cette mesure. C'est un point clé pour le futur.

4 Questions diverses

Monsieur LEDUC propose un schéma de fonctionnement à terme entre comité sylvo-cynégétique et CDCFS et Monsieur MENNECIER insiste sur la concertation et l'échange entre les 2 instances officielles.

Monsieur MENNECIER interroge les participants sur les questions diverses qu'ils peuvent avoir sur les points abordés.

Monsieur ROGER souhaite aborder les nouveautés en forêt que l'on peut voir apparaître avec les marchés carbone. Il expose une initiative bretonne baptisé « ECOTREE » et avoue être

inquiète quant à la distinction de propriété que pourrait engendrer ce type de projet. Si les arbres n'appartiennent pas au propriétaire du foncier, qu'en est-il des dégâts, et de leur prévention, donc du plan de chasse.

Monsieur GORGE ajoute que si les marchés carbone s'ouvrent et qu'il y a des récompenses à investir en forêt, les investisseurs arriveront.

Monsieur DOMENE-GUERIN interroge sur les suites à prendre.

Madame SANNER précise que la carte sera envoyée dans une nouvelle version séparant cerf et chevreuil et qu'un GT sera convié en début d'année 2018 pour travailler sur la boîte à outils.

Monsieur MENNECIER remercie les participants du travail mené et de leur participation, et indique qu'il sera rendu compte de leur travail en CRFB de la semaine suivante.

Monsieur CARDON-DUBOIS excuse une nouvelle fois Madame EUDIER et clôture la réunion.

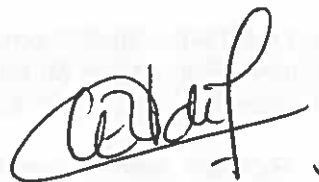
La séance est levée à 12h00.

Le Directeur Régional adjoint
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Normandie

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line that curves downwards and to the right.

Paul MENNECIER

La Vice-Présidente de la Région Normandie

A black ink signature in a cursive style, starting with a large 'C' and ending with a horizontal line.

Clotilde EUDIER